

Chastre, le 13 septembre 2005

CONVOCACTION DU CONSEIL COMMUNAL

Nous avons l'honneur de convoquer M.....
pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura
lieu le 27 septembre 2005 à 20 heures, à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 CHASTRE.

*** ORDRE DU JOUR ***

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la réunion du 28 juin 2005 : approbation (vote)
2. Finances communales :
 - a) Modification budgétaire n°1 : arrêt (vote)
 - b) Modification budgétaire n°2 : arrêt (vote)
 - c) Modification budgétaire n°3 : arrêt (vote)
 - d) Emprunts à contracter : cahier des charges, mode de passation de marché :
décision (vote)
3. CPAS : modification budgétaire n°1 : approbation (vote)
4. Voiries et Urbanisme :
 - a) Permis de lotir rue de Corsal : cession de terrain à la Commune : décision (vote)
 - b) Aménagement de sécurité rue des Mayeurs, du Couvent et Drève T.Parmentier :
avis (vote)
5. SWDE : souscription de parts sociales : décision (vote)
6. PBE : assemblée générale extraordinaire : ordre du jour : décision (vote)
7. Cultes :
 - a) Fabrique d'église de Cortil : compte 2004 : avis (vote)
 - b) Fabrique d'église de Villeroux : compte 2004 : avis (vote)
 - c) Fabrique d'église de Villeroux : budget 2006 : avis (vote)
 - d) Fabrique d'église de Gentinnes : compte 2004 : avis (vote)
 - e) Fabrique d'église de Noirmont : compte 2004 : avis (vote)
 - f) Fabrique d'église de Blanmont : compte 2004 : avis (vote)
 - g) Fabrique d'église de St-Géry : compte 2004 : avis (vote)
8. Ordonnances de Police : ratifications (vote)

Dépenses supérieures à 500 euros (information)

HUIS CLOS

9. Personnel enseignant :
 - a) mise en disponibilité : ratification (vote)
 - b) congé pour prestations réduites : ratification (vote)
 - c) reprise de fonction (information)
 - d) désignations : ratifications (vote)
 - e) indemnisation pour écartement : ratification (vote)
 - f) détachement pédagogique : ratification (vote)
 - g) nomination définitive : maître spécial de religion islamique (vote)

Par le Collège :
Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,
Y. CHARLIER

Le Bourgmestre,
C. JOSSART